

Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Janzé
Lotissement " Le Clos des Ondines "

PLAN PROVISOIRE

EXTRAIT DU REGLEMENT GRAPHIQUE - Echelle: 1/500

Date: 02.10.2018

Date: 02.10.2018

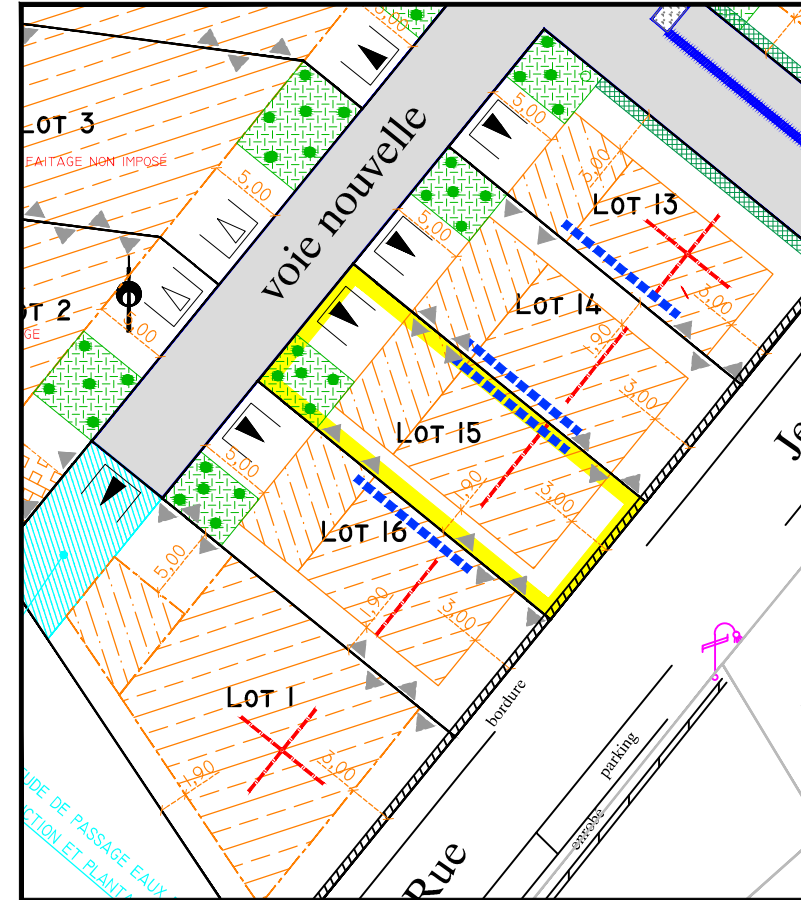
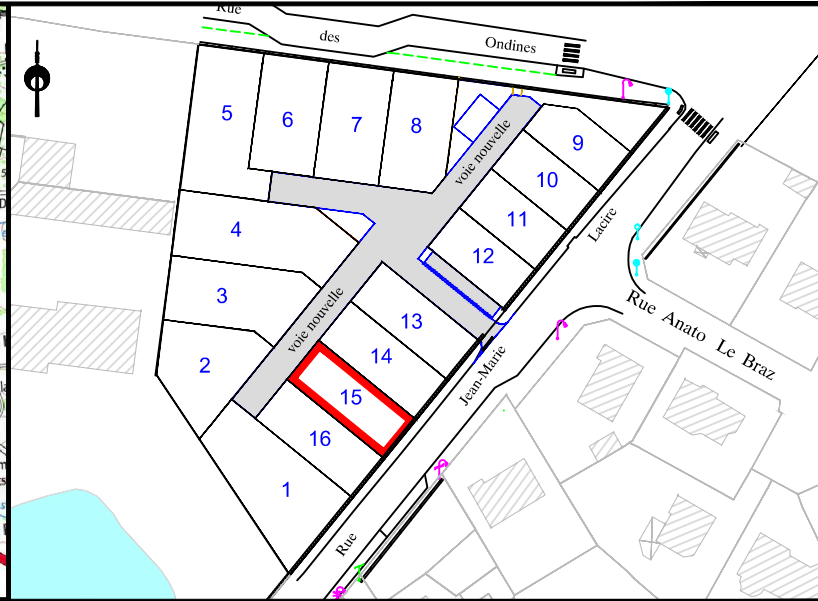
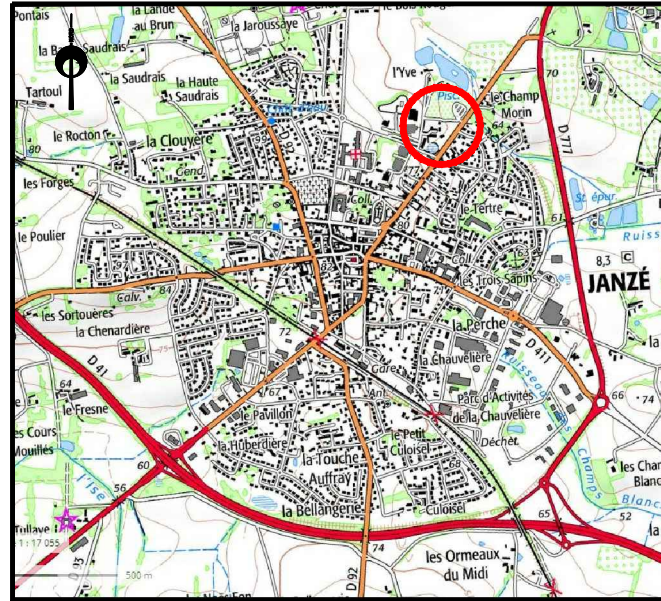
PLAN DE VENTE - Lot n° 15

N° Voie nouvelle

Cadastre: Section AC n° 476p Surface arpentée: 250 m²

PLAN DE SITUATION - Sans échelle

PLAN D'ENSEMBLE - Sans échelle



Légende:

- Stationnement privatif de 6.00 x 5.00 m. (fixe)
- Stationnement privatif de 6.00 x 5.00 m. (glissant sur 8.00 m)
- Périmètre de lot
- Implantation autorisée
- Implantation autorisée en rdc uniquement hauteur égout ou acrotère 3.50 m maximum hauteur faitage 5.50 m maximum
- Implantation autorisée en rdc uniquement pour garage, carport, préau hauteur égout ou acrotère 3.50 m maximum
- Implantation imposée pour abris de jardin
- Axe de la ligne de la façade principale
- Construction imposée en limite de propriété
- Clôture entre lots rigide ou semi-rigide de type grillage à moutons ht maxi 2.00 m plantations en quinconce
- Haie dense imposée en limite de propriété (à charge de l'acquéreur - emplacement imposé)
- Espaces verts privés
- Espaces verts publics

PLAN DE BORNAGE- Echelle: 1/250

Légende:

- Borne OGE

NOTA: Les bornes sont implantées à 2 m en parallèle aux limites de voies.

Les côtes et surfaces des lots ne seront définitives qu'après le bornage des lots

EXTRAIT DE PLANS VRD - Echelle: 1/250

Légende:

- Assainissement (projet)**
 - Boîte de branchement EU
 - Boîte de branchement EP
- Réseaux souples (projet)**
 - Coffret basse tension
 - Citerneau AEP
 - Citerneau téléphonique
- Relief**
 - Courbe de niveau terrain naturel (avant travaux)
 - Point de niveau terrain naturel (avant travaux)

NOTA: les positions et les dimensions des ouvrages sont données à titre indicatif. L'acquéreur et le constructeur devront s'assurer, après visite sur site, de la position exacte des éléments techniques. Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre peuvent réaliser des modifications des réseaux et des cotes voirie en phase chantier sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.

Dossier : C.119.2017-171199
Fichier: JA-01-2017-AVP1.dwg